



Equisud formation©

Centre Equestre et Poney Club d'Avignon
1083, Chemin du Mont Blanc
84000, Avignon

tel 04 90 85 83 48 / www.equisudformation.ffe.com/ / www.cheval-avignon.ffe.com/ / moya@cheval-avignon.com

facebook: equisudformation

SIRET: 330 605 338 000 20 / DRTEFP: 93.84.02808.84 / JEUNESSE et SPORTS: 84-007-0003-92

NOUVELLE NORMES SUR LES CASQUES POUR L'EQUITATION

De nouvelles dispositions sont apparues concernant les casques pour la pratique de l'équitation.

Nous vous rappelons les conditions de pratique au Poney Club et Centre Equestre d'Avignon:

Tout le matériel pour la pratique de l'activité vous est fourni à l'exception du casque.

Le Club ne propose pas le prêt de casques. Il vous incombe d'en équiper votre enfant.

Aucune dérogation ne sera pratiquée. Vous n'avez pas de casque ou vous l'avez oublié: vous ne pourrez pas monter.

Le casque doit être destiné à l'équitation, en bon état, et conforme aux normes européennes. Selon sa date de fabrication, avant le 4 novembre 2014, le casque doit respecter la norme EN 1384 ou après le 4 novembre, le marquage "CE certifié à dire d'experts". Veillez à vous faire remettre par le constructeur ou le distributeur un certificat de conformité écrit.

Par ailleurs nous vous rappelons que les cavaliers doivent être correctement chaussés: bottes (bottes de pluie par exemple), boots et guêtres. Pas de tennis ou baskets.

Références juridiques:

Code du sport: art. R. 322-27.

Journal officiel de l'Union Européenne du 13 octobre 2014.

*